

Discours de Jules Ferry, le 28 juillet 1885

Vous nous citez toujours comme exemple, comme type de la politique coloniale que vous aimez et que vous rêvez, l'expédition de M. de Brazza. C'est très bien, messieurs, je sais parfaitement que M. de Brazza a pu jusqu'à présent accomplir son œuvre civilisatrice sans recourir à la force ; c'est un apôtre ; il paie de sa personne, il marche vers un but placé très haut et très loin ; il a conquis sur ces populations de l'Afrique équatoriale une influence personnelle à nulle autre pareille ; mais qui peut dire qu'un jour, dans les établissements qu'il a formés, qui viennent d'être consacrés par l'aréopage européen et qui sont désormais le domaine de la France, qui peut dire qu'à un moment donné les populations noires, parfois corrompues, perverses par des aventuriers, par d'autres voyageurs, par d'autres explorateurs moins scrupuleux, moins paternels, moins épris des moyens de persuasion que notre illustre Brazza, qui peut dire qu'à un moment donné les populations n'attaqueront pas nos établissements ? Que ferez-vous alors ? Vous ferez ce que font tous les peuples civilisés et vous n'en serez pas moins civilisés pour cela ; vous résisterez par la force et vous serez contraints d'imposer, pour votre sécurité, votre protectorat à ces peuplades rebelles. Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai ! Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures ...

Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures... La vraie question, messieurs, la question qu'il faut poser, et poser dans des termes clairs, c'est celle-ci : est-ce que le recueillement qui s'impose aux nations éprouvées par de grands malheurs doit se résoudre en abdication ? Est-ce que, absorbés par la contemplation de cette blessure qui saignera toujours, ils laisseront tout faire autour d'eux ; est-ce qu'ils laisseront aller les choses ; est-ce qu'ils laisseront d'autres que nous s'établir en Tunisie, d'autres que nous faire la police à l'embouchure du fleuve Rouge et accomplir les clauses du traité de 1874, que nous nous sommes engagés à faire respecter dans l'intérêt des nations européennes ? Est-ce qu'ils laisseront d'autres se disputer les régions de l'Afrique équatoriale ? Laisseront-ils aussi régler par d'autres les affaires égyptiennes qui, par tant de côtés, sont des affaires vraiment françaises ?

Je dis que la politique coloniale de la France, que la politique d'expansion coloniale, celle qui nous a fait aller, sous l'Empire, à Saïgon, en Cochinchine, celle qui nous a conduits en Tunisie, celle qui nous a amenés à Madagascar, je dis que cette politique d'expansion coloniale s'est inspirée d'une vérité sur laquelle il faut pourtant appeler un instant votre attention : à savoir qu'une marine comme la nôtre ne peut pas se passer, sur la surface des mers, d'abris solides, de défenses, de centres de ravitaillement. L'ignorez-vous, messieurs ? Regardez la carte du monde... et dites-moi si ces étapes de l'Indochine, de Madagascar, de la Tunisie ne sont pas des étapes nécessaires pour la sécurité de notre navigation ?

Rayonner sans agir, sans se mêler aux affaires du monde, en se tenant à l'écart de toutes les combinaisons européennes, en regardant comme un piège, comme une aventure toute expansion vers l'Afrique ou vers l'Orient, vivre de cette sorte, pour une grande nation, croyez-le bien, c'est abdiquer, et dans un temps plus court que vous ne pouvez le croire ; c'est descendre du premier rang au troisième et au quatrième.